

## **RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte ci-après, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance de la Société, des limitations que le conseil de surveillance a apportées aux pouvoirs du président du directoire et du directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Je vous rends également compte des dispositions relatives au gouvernement d'entreprise, des modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale et des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiée dans le rapport de gestion.

### **1 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **a) Composition du conseil de surveillance**

- Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, présidente,
- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie, vice-président,
- Madame Anne-Marie Valentin Bignier.

#### **b) Fonctionnement du conseil de surveillance**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois, le 24 avril 2007, le 09 juillet 2007, 28 septembre 2007, 16 janvier 2008, avec un taux de présence effective de 67 %.

Ainsi :

- Lors du conseil de surveillance du 24 avril 2007, étaient présents :

- Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, présidente,
- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie, vice-président.

- Lors du conseil de surveillance du 09 juillet 2007, étaient présents :

- Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, présidente,
- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie, vice-président.

- Lors du conseil de surveillance du 28 septembre 2007, étaient présents :

- Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, présidente,
- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie, vice-président.

- Lors du conseil de surveillance du 16 janvier 2008, étaient présents :

- Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, présidente,
- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie, vice-président.

Les principales décisions prises lors de ces réunions ont été les suivantes :

- Examen des rapports trimestriels relatifs à la marche des affaires sociales au cours du quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2007 et des premier au troisième trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Examen des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport du directoire contenant le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 mars 2007,
- Examen du rapport de la présidente du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mise en place par la société,
- Examen du rapport spécial sur les opérations d'achat d'actions de la Société,
- Examen des documents de gestion prévisionnelle,
- Autorisation de cautions, avals et garanties,
- Examen du rapport semestriel d'activité,
- Autorisation de la rémunération des membres du directoire.

Les membres du conseil de surveillance ont reçu, lors de chaque réunion du conseil, tous les documents et informations nécessaires à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission et, notamment, les comptes sociaux annuels, consolidés et semestriels ainsi que les documents de gestion prévisionnelle.

Par ailleurs, je vous précise qu'il n'existe pas de comité spécialisé au sein de la Société ni de charte venant compléter les dispositions statutaires.

## **2 LIMITATIONS DE POUVOIRS DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE ET DU DIRECTEUR GENERAL**

Le président du directoire et le directeur général de la Société n'ont pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Ainsi, conformément aux termes de l'article L.225-68 du Code de Commerce et de l'article 15 des statuts, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil de surveillance.

## **3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Par application du nouvel article L.225-68 alinéa 9 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous informe que la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises pour l'organisation de sa gouvernance. Le mode de gouvernance de la Société résulte des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance et est issu du caractère familial de la Société et de son actionnariat principal.

## **4 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

### **4.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **4.2 Descriptif synthétique des procédures mises en place**

#### **a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la Société**

(i) Le contrôle interne au sein de la Société est organisé, de manière centralisée, par direction, sous la responsabilité d'un directeur/responsable de service localisé au siège social et directement rattaché au directoire et, en particulier, au président du directoire et/ou au directeur général.

Les procédures de contrôle interne sont mises en place au sein de la Société et, le cas échéant, sont modifiées, sur décision de la direction générale, en coordination et avec l'assistance de chaque directeur/responsable de service concerné. Il n'existe pas de procédure écrite, ni de manuel ou guide de procédures internes.

(ii) Un comité de direction informel existe au sein de la Société, composé du président du directoire, du directeur général et directeur financier, du directeur commercial, d'une directrice du contrôle de gestion et de la trésorerie, du directeur du développement, du directeur du site logistique, des directeurs des achats, d'une directrice de la comptabilité, d'un directeur des ressources humaines, d'une directrice du marketing & de la communication, du directeur des systèmes d'information et du directeur qualité.

(iii) Les principaux services/ personnes chargés du contrôle interne sont les suivants :

- les membres du directoire, à savoir Mademoiselle Caroline Villemonde de la Clergerie, Messieurs Laurent et Olivier Villemonde de la Clergerie, Monsieur Raphaël Marlier, Monsieur Jean-François Orth, Monsieur Marc Prieur ;
- les responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société et de ses filiales, notamment les différents directeurs de l'entreprise mentionnés ci-dessus responsables des services suivants :

#### - Direction commerciale

Dotée d'environ 26 collaborateurs, la direction commerciale assure :

- les relations en amont avec certains constructeurs comme Intel, Microsoft, HP ...,
- la vente aux professionnels.

Deux personnes assurent, pour leur part, l'installation sur site et, en cas de contrat, la maintenance sur site uniquement pour les professionnels.

Dans le cadre des services offerts aux professionnels, la Société est aussi à même de pouvoir assurer le câblage d'une entreprise, via sa filiale DLP-Connect.

#### - Direction des systèmes d'information

Sous la direction d'un directeur des systèmes d'information, les vingt collaborateurs de ce pôle ont en charge les projets informatiques suivants :

- le développement technique des sites marchands (mise à jour en terme d'ergonomie de navigation, ...). L'aspect graphique dépend pour sa part du pôle communication ;
- la mise en œuvre d'outils sécuritaires (sites, matériels, ...);
- le développement en interne de logiciels nécessaires à l'exploitation. Une vingtaine de collaborateurs y sont dédiés. En quelques années, plus de trente logiciels ont été développés et mis à jour permettant de gérer tous les aspects du back-office (analyse des commandes, traitement des commandes, gestion de stock, analyse statistique de l'activité, analyse des flux entrants et sortants sur la plateforme téléphonique, gestion de la plate forme logistique).

#### - Direction du développement

La direction du développement assure principalement la mise en œuvre pratique des projets de déménagement ou d'extension des locaux, selon les calendriers prévus, tout retard dans la mise en œuvre de certaines décisions stratégiques pouvant impacter fortement l'activité du groupe.

La direction chapote aussi le service relation client et le service retour.

#### - Direction de la communication et du marketing

Le groupe a toujours opté pour une communication ciblée plutôt que d'avoir recours aux campagnes « chocs » de beaucoup d'acteurs Internet.

Une quinzaine de collaborateurs assurent les missions suivantes :

- organisation de campagnes promotionnelles via Internet souvent liées au calendrier (anniversaire de la Société, St Valentin ...);
- organisation de petits déjeuners clients pour des démonstrations ...
- présence dans les salons clés : Cebit ...

En termes d'actions marketing, ce service est en charge de la définition de la charte graphique groupe, du concept des boutiques (univers convivial...), de la revue des newsletters avant envoi, de l'illustration photo de tous les sites marchands ou de contenu...etc.

En matière de relations presse, ce service intervient en liaison avec une agence de communication.

#### - Direction comptable

Une dizaine de personnes sont dédiées aux aspects comptables du groupe et assurent les tâches suivantes :

Ces collaborateurs assurent les tâches suivantes :

- suivi clients ;
- suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs ;
- gestion comptable de filiales dans le cadre d'une convention de prestations ;
- suivi encaissements (chèques, cartes bancaires, boutique).

#### - Direction des ressources humaines

Quatre personnes assurent aujourd'hui ces fonctions : embauches, planning, gestion de la paie et des contrats de travail ainsi que la gestion du budget formation.

#### - Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion et la gestion de trésorerie sont assurés par une responsable.

Ce responsable assure également :

- l'établissement du budget annuel,
- la gestion de trésorerie pour l'ensemble des filiales.

Les relations avec les banques sont assurées directement par la Direction Générale.

#### - Direction achat

Dotée d'environ 16 collaborateurs, le service achat s'occupe de gérer l'intégralité de l'approvisionnement du groupe LDLC.com, ainsi que la rédaction des fiches techniques du site.

### **b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société**

Après analyse par l'ensemble des acteurs du contrôle interne, un certain nombre de risques intrinsèques à l'activité de l'entreprise ont été identifiés.

Pour chacun de ces risques, la Société met en place des outils ou des procédures afin de limiter au mieux l'impact de chacun d'entre eux.

#### • **Risques liés aux stocks**

Outre la souscription de polices d'assurances multi-risques professionnelles, la Société a adopté une politique active de prévention des risques liés aux stocks avec la mise en place de mesures et d'outils adéquats :

- mise en place d'outils de surveillance par vidéo, alarmes, détecteurs, extincteurs, contre le risque majeur d'incendie, le risque de vol et de casse ;
- développement d'un logiciel spécifique très performant afin d'optimiser la gestion des stocks et d'éviter, au maximum, les ruptures.

#### • **Risques technologiques**

Les sites du groupe sont hébergés par la Société qui en assure la maintenance et la sécurité, avec la mise en place de systèmes de protection contre les attaques informatiques (anti-virus, firewall), de sauvegardes permettant la récupération de données informatiques, de systèmes informatiques redondants afin de faire face à une défaillance matérielle et d'un système de paiement sécurisé en partenariat avec trois banques.

- **Risques juridiques**

Il est procédé aux vérifications suivantes :

- Vérification de la régularité et suivi des droits de propriété intellectuelle du groupe et des actifs nécessaires à l'exploitation du groupe. L'ensemble des logiciels dont la Société est propriétaire constitue un actif clé du groupe. Leurs qualités de développement et leur parfaite adéquation à l'activité sont déterminantes dans la capacité du groupe à absorber régulièrement des volumétries croissantes,
- Vérification des déclarations à effectuer, notamment auprès de la CNIL ainsi que de la réglementation relative à la vente à distance,

outre la mise en place de contrat d'assurance pour couvrir les risques juridiques identifiés au sein du groupe comme le transport, les locaux, les crédits client professionnel.

- **Risques Clients**

Un service de relances client a été mis en place afin de minimiser au maximum le risque d'impayé qui est déjà faible de part la structure de l'entreprise, environ 65% du chiffre d'affaires étant réalisé auprès des clients particuliers qui payent principalement au moment de l'expédition de la commande (à l'exception des paiements en trois fois sans frais).

- **Risque de garantie produits**

Le risque peut être considéré comme non significatif, dans la mesure où jusqu'à mars 2008 la Société a accordé une garantie contractuelle d'un an à ses clients pour la quasi-intégralité de son offre et dispose d'une telle garantie de la part de ses fournisseurs et ce, sur une durée au moins identique. Courant mars 2008, la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises a été portée à deux ans. Toutefois, la garantie accordée par les fournisseurs étant de 2 ans pour certains articles, l'impact n'est pas significatif.

### **c) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable**

La fonction comptable et financière, sous la responsabilité du Directeur Général, exerçant également les fonctions de Directeur Financier, comprend :

- la direction comptable,
- le service contrôle de gestion et de trésorerie.

L'intégralité de la fonction comptable, comprenant une dizaine de collaborateurs, est internalisée jusqu'à l'établissement des bilans et plaquettes de la Société et de chacune de ses filiales.

Les comptes annuels et consolidés sont ainsi établis par ces services de la Société qui disposent, pour ce faire, de logiciels standards éprouvés et agréés.

La gestion comptable est, en effet, assurée à partir d'un logiciel CEGID S5. La filiale NT-COMMUNICATION fonctionne, pour sa part, sur Sage 100.

La communication financière et les relations investisseurs sont assurées directement par la Direction Générale.

Concernant le contrôle de la gestion, les éléments de reporting figurant dans le tableau de bord sont :

- le chiffre d'affaires quotidien par période hebdomadaire avec comparaison par rapport au mois précédent ;
- une analyse du chiffre d'affaires par pôle de vente (Grand Public, professionnels et boutique) ;
- la marge par ligne de produit, une fois par mois.

Les budgets annuels sont établis par le service du contrôle de gestion. L'approche budgétaire est confrontée à celle complémentaire (en global et par canal de vente) retenue par la Direction Générale. De leur confrontation ressort le budget final.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les commissaires aux comptes de chacune des sociétés du Groupe. Les comptes consolidés sont également vérifiés par les commissaires aux comptes.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Directoire semestriellement et annuellement, sous le contrôle du conseil de surveillance.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

### **5 PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Les rémunérations fixes versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 tant au titre de leur mandat qu'au titre de leur contrat de travail sont les suivantes :

- Rémunération brute annuelle de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie au titre de ses fonctions de président du directoire : 79.500 €, outre remboursement, sur justificatifs, des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.
- Rémunération brute annuelle de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie au titre de ses fonctions de directeur général : 75.000 €.
- Rémunérations brutes annuelles des membres du directoire au titre de leur mandat social et de leur contrat de travail avec la Société comprenant la participation des salariés aux fruits de l'expansion :
  - Monsieur Jean François Orth : 55.586,21 € au titre de ses fonctions salariées, outre 3.348 € au titre de son mandat social ;
  - Monsieur Raphaël Marlier : 55.800 € au titre de ses fonctions salariées, outre 3.348 € au titre de son mandat social ;
  - Mademoiselle Caroline Villemonte de la Clergerie : 55.800 € au titre de ses fonctions salariées, outre 3.348 € au titre de son mandat social ;

- Monsieur Olivier Beer Gabel : 38.010 € au titre de ses fonctions salariées, outre 5.347,92 € au titre de son mandat social.

- Rémunération brute annuelle de Monsieur Marc Prieur au titre de son contrat de travail au sein de la société HARDWARE.FR : 47.046,59 €, outre 3.348 € au titre de son mandat de membre du directoire de la Société.

Le montant de la prime annuelle prévue par la Convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé a été versé en janvier 2008 aux personnes suivantes :

- Laurent Villemonte de la Clergerie : 8.745 €,
- Olivier Villemonte de la Clergerie : 8.250 €,
- Caroline Villemonte de la Clergerie : 6.309,35 € au titre de l'activité salariée et 368,28 € au titre de son mandat de membre du directoire,
- Raphaël Marlier : 6305,81 € au titre de l'activité salariée et 368,28 € au titre de son mandat de membre du directoire,
- Jean-François Orth : 6203,12 € au titre de l'activité salariée et 368,28 € au titre de son mandat de membre du directoire,
- Marc Prieur : 368,28 € au titre de son mandat de membre du directoire,
- Olivier Beer Gabel : 441,61 € au titre de son mandat de membre du directoire.

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération variable et il ne leur est accordé par la société aucun avantage spécifique en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite.

Les rémunérations perçues au titre des mandats sociaux ont été arrêtées par décisions du conseil de surveillance du 14 avril 2005 et modifiées par décisions du conseil de surveillance du 24 avril 2007 et sont adaptées à l'activité, à la taille, aux résultats et aux perspectives du groupe.

Je vous indique que les rémunérations des membres du directoire ont été modifiées par décisions du conseil de surveillance du 16 janvier 2008, avec effet à compter du 1er avril 2008.

Les rémunérations au titre des contrats de travail sont conformes à la politique salariale du groupe.

## **6 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conformément au nouvel article L.225-68 alinéa 9 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société et en particulier :

- aux articles 20 à 23 des statuts pour le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ;
- aux articles 12, 13 et 20-1 des statuts pour la description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits.

## **7 INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Conformément au nouvel article L.225-68 alinéa 10 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous informe que le paragraphe 13 du rapport de gestion et de groupe établi par le Directoire mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

Fait à Ecully

Le 9 juillet 2008

La présidente du conseil de surveillance

**LDLC.COM**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 962.842,32 €  
Siège social : 112 Chemin du Moulin Carron, Terra Nova (Business Park), 69134 Ecully Cedex  
403 554 181 RCS Lyon  
N°INSEE : 403 554 181 00111

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SOCIETE LDLC.COM, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE  
INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION  
COMPTABLE ET FINANCIERE**

---

*Exercice clos le 31 mars 2008*

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société LDLC.COM S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

FAIT À LYON, LE 17 JUILLET 2008

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT**

**DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL**

**Bernard CHABANEL**

**Jean-François BOURRIN**